



ARRÊTÉ D'ANNULATION N° AN02420120131003

Le président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale,

Vu la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 12, 13, 14, 23 et 41.

Vu les déclarations de créations et vacances d'emplois de catégorie A,B,C transmises par les collectivités et les établissements énumérés à l'article 2 de la loi du 26 janvier 1984 précitée, au Centre de gestion dans le ressort duquel ils se trouvent,

ARRÊTE

Article 1 :

Les déclarations de création et de vacances d'emploi de catégorie A,B et C sont arrêtées conformément au document ci-annexé qui comporte 4 déclarations annulées.

Article 2 :

Ampliation du présent arrêté est adressé à Monsieur le préfet de Dordogne .

Transmis

Au représentant de l'état

Fait à MARSAC SUR L'ISLE, le 31 janvier 2012

Visé Le : 14 février 2012

Monsieur Jean LACOTTE
Le Président

Le Centre de Gestion assure la publicité par affichage dans ses locaux pendant les horaires d'ouverture

N° de déclaration	Grade	Service	Temps de travail	Collectivité	CP et commune	Date de transmission	N° du précédent arrêté
V02411066901001	Agent de maîtrise	Voirie	35h00	Communauté de communes de Bergerac Pourpre	24112 Bergerac cedex	23/06/2011	024201106040
V02411069155001	Adjoint d'animation de 2ème classe	Ludothèque	35h00	Communauté de communes de Bergerac Pourpre	24112 Bergerac cedex	30/06/2011	024201107521
V02411079927001	Adjoint technique principal de 2ème classe	collecte des déchets ménagers	35h00	Communauté de communes de Bergerac Pourpre	24112 Bergerac cedex	01/07/2011	024201107521
V02411113417001	Auxiliaire de puériculture de 1ère classe	Crèche Familiale	35h00	Communauté de communes de Bergerac Pourpre	24112 Bergerac cedex	29/11/2011	02420111208000